

## VILLES SŒURS

## Les grands principes du futur PLUi en chiffres

Les orientations du futur Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Villes Sœurs (CCVS), sur lequel les élus travaillent depuis 2019, ont été présentées vendredi à Mers-les-Bains.

BENJAMIN RADEAU

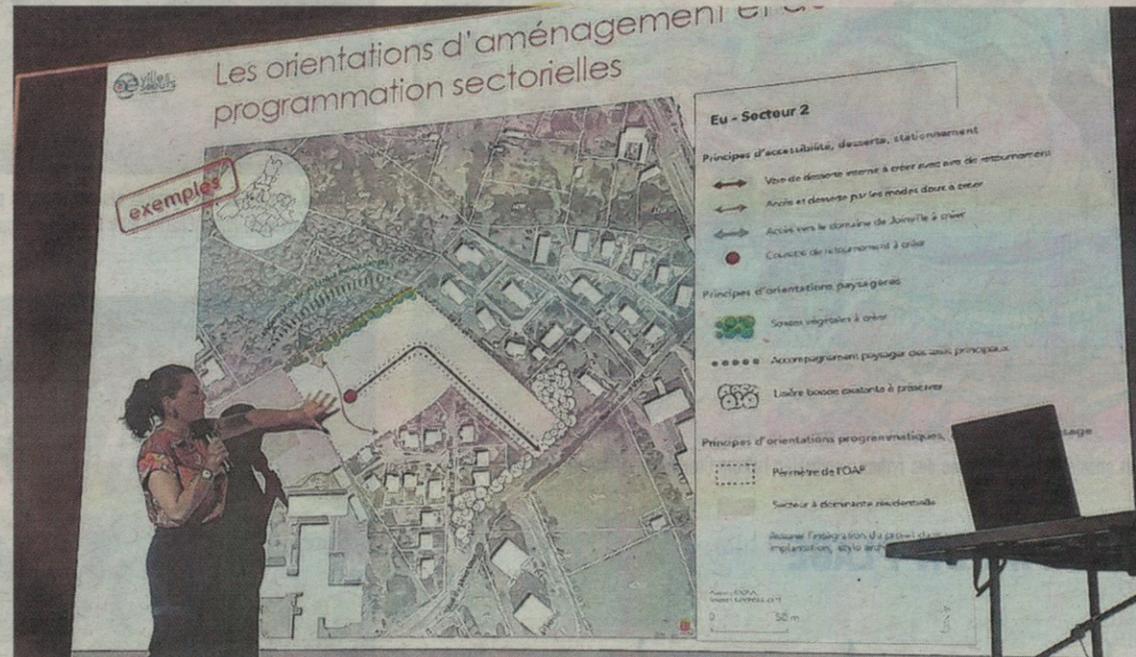
**D**'ici la fin 2024, la Communauté de communes des Villes Sœurs (CCVS) aura arrêté son projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), sur lequel les élus, avec Atopia, cabinet de conseil en urbanisme, planchent depuis 2019.

Viendra alors l'enquête publique, où les citoyens pourront consulter l'intégralité de la proposition et soumettre leurs remarques avant avis des commissaires-enquêteurs puis approbation par le conseil communautaire.

« Il s'agit de l'avenir de notre territoire. C'est un sujet qui nous concerne tous », a déclaré en préambule Eddie Facque, président de la CCVS. Le document remplacera les PLU de chaque village qui déterminent actuellement les règles d'aménagement. Ses grands principes ont été présentés ce vendredi 23 août, au Pavillon des Bains de Mers-les-Bains. Voici ce qu'il faut en retenir, en trois chiffres.

## 4 PÔLES

D'abord un centre principal, le trio Eu - Le Tréport - Mers-les-Bains. Puis une zone d'appui, Gamaches et Longroy. Et enfin deux points secondaires, Ault et Criel-sur-Mer. C'est là que se concentreront les nouveaux logements, au plus près des commerces, des équipements publics et des activités économiques. Le but est de renfor-



Marine Delcampe, directrice d'étude associée au sein du cabinet Atopia, présente le principe d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) lors de la réunion publique, vendredi 23 août, à Mers-les-Bains.

cer les centralités pour créer un effet d'entraînement bénéfique à tous, « en s'affirmant comme un territoire de bien vivre, en lien avec le patrimoine et le tourisme ».

« Un véhicule sans moteur ne peut pas avancer », a continué Marine Delcampe, directrice d'étude associée au sein d'Atopia. Avec l'objectif, comme l'a indiqué Alain Trouessin, vice-président à l'urbanisme, « d'abord d'arrêter de perdre des ha-

bitants avant de gagner de la population permanente ». Et d'encourager l'alternative à la voiture dans l'optique de la lutte contre le changement climatique. La vallée de la Bresle, axe littoral - arrière-pays, est vue comme la « colonne vertébrale » de ces nouvelles mobilités.

## 5 LOCALITÉS

Sur les 28 de la CCVS, celles qui n'auront pas de nouvelle zone

d'urbanisation : Mers-les-Bains, Dargnies, Embreville, Buigny-lès-Gamaches et Baromesnil. « Nous avons souvent repris le PLU de chaque commune. S'il y a une évolution des zones constructibles, elle a été décidée en accord avec les maires concernés », a précisé l'édile de Flocques. À noter que seuls Eu et Le Tréport sont concernés par l'habitat collectif, qui devra lui aussi s'adapter au vieillissement de la population.

Les autres bénéficient d'un ou plusieurs secteurs d'extension. Cela ne veut néanmoins pas dire que ce quintette renoncera à toute édification. Mais, comme les collègues, il devra s'appuyer sur les dents creuses et les friches afin de densifier son habitat pavillonnaire. Sauf dans les hameaux, ont décidé les élus, en lien avec les logiques liées aux pôles.

## 74 HECTARES

Ce que pourra consommer la CCVS pour l'extension urbaine d'ici 2034, soit moitié moins que la décennie précédente. La conséquence de la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN), afin de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers. Ne seront pas prises en compte les friches et les dents creuses, a rappelé Eddie Facque. Mais aussi le périmètre du parc d'activités Bresle Maritime et des projets d'envergure départementale (nouvel hôpital d'Eu) ou nationale (poste électrique de la ligne THT à Beauchamps).

Enfin, seule 30 % de la surface utilisée sera comptabilisée pour les projets concernant la construction de l'EPR2 de Penly, comme les 400 logements temporaires sur le site de la Sival, à Eu. À long terme, ce sont 1 750 autres logements, définitifs, qui sont déjà prévus dans 49 des 57 Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Une seule commune, Buigny-lès-Gamaches, en est pour l'instant dépourvue.